

 EHPAD les Coquelicots 12 rue Paul Paray 67340 Diemeringen	LIVRET D'ACCUEIL DU RESIDENT	PR
		Date :
		Version : 1

EHPAD
« Les Coquelicots »
Dont l'Unité de Vie Protégée
« Les Violettes »
12 rue Paul Paray
67430 DIEMERINGEN
03.88.00.48.84



A l'usage des nouveaux résidents, pour une information sur les prestations de l'EHPAD Les coquelicots

I. INTRODUCTION

- L'EHPAD « Les coquelicots » est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.
- Elle se situe 12 rue Paul Paray
67430 Diemeringen
Association gestionnaire ASAPA (Association d'Aides aux Personnes Agées)
Tél : 03.88.00.48.84
Fax : 03.88.00.07.17
MDR.Coquelicots@wanadoo.fr

**L'ÉQUIPE DE L'EHPAD VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE.
VOICI QUELQUES INFORMATIONS INDISPENSABLES POUR VOTRE
SÉJOUR. NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION POUR DES QUESTIONS
EVENTUELLES.**

Directrice : Mme Poulain

Cadre administratif : Mme Knipper

Secrétaire comptable : Mme Keller

Responsable de l'encadrement des agents de service : Sébastien Stock

En soins : Dr Aouragh et Dr Muller, médecin coordonnateur

Infirmière référente : Christelle Jacquet

II. UN PETIT HISTORIQUE

L'ASAPA (Association d'aide aux personnes âgées, Vosges du Nord Plateau Lorrain), Association privée à but non lucratif, régie par le droit local (loi 1908) « a pour mission sociale et non commerciale » :

De favoriser l'autonomie et l'insertion sociale des Personnes âgées dépendantes dans leur environnement quotidien par la réalisation de solutions innovantes.

- De rechercher avec les organismes ou associations similaires d'une part et les pouvoirs, les collectivités et établissements publics d'autre part, les possibilités de création d'établissements adaptés aux buts poursuivis par l'Association.

- De gérer le ou les établissements qu'elle a créés ou qu'elle pourrait créer.

- D'adhérer à une ou des fédérations d'associations ayant un objet similaire connexe.

- De créer à Diemeringen un ensemble de services au bénéfice des personnes âgées et handicapées. » (voir statuts)

L'organisme propriétaire du bâtiment est le Nouveau Logis de l'Est.

Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin a autorisé la création d'un Etablissement initialement de 40 lits par un arrêté du 28/05/91 avant agrandissement de 26 lits en mai 2011. Le renouvellement de l'autorisation de création a fait l'objet d'un nouvel arrêté du Président du Conseil Général du Bas-Rhin le 24/02/95.

L'EHPAD est agréée à l'« aide sociale » et bénéficie de l'APL (aide personnalisée au logement)

L'Etablissement a ainsi ouvert ses portes le 02/09/1996 puis s'est agrandi en mai 2011 de 26 lits dont 14 pour des malades d'Alzheimer (ou apparentés) en unité de vie protégée UVP « Les Violettes ». Sur cette extension de 26 chambres, sont comprises 4 chambres temporaires pour la partie EHPAD hors de l'unité les Violettes. La prise en charge financière par le Conseil Général est de 30 j maximum, si la personne bénéficie déjà de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) avant l'entrée en Ehpad.

La durée du séjour temporaire peut être de 90 j maximum sur une année.

L'établissement totalise ainsi une capacité d'accueil de 66 chambres actuellement.

III . VOS DROITS

- ↪ Lorsque vous arrivez dans notre établissement, un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les données médicales concernant les éléments santé. Il vous est possible d'accéder à vous-mêmes ou à votre représentant légal, à ces informations, en en faisant la demande auprès de la direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. (cf articles L.1111-7 et R.1111-9 du code de la santé publique).

- ↪ Pendant votre séjour, vous pouvez bénéficier des équipements et des prestations collectives dans le respect de la vie en communauté.

Chaque lit est équipé d'un appel malade. La nuit, deux veilleuses assurent des rondes régulières dans la maison jusqu'à l'aube et interviennent sur appel individuel.

Une pédicure assure le soin des pieds une fois par mois selon les besoins de chacun. Des infirmières et des aides-soignantes permettent une permanence des soins 24H/24. Des kinésithérapeutes interviennent sur prescription médicale.

DES RÉFÉRENTS VOUS SERONT RATTACHÉS DÈS LE PREMIER JOUR DE VOTRE SEJOUR POUR LE SUIVI DE SON DÉROULEMENT.



Des offices religieux sont pratiqués régulièrement dans le salon d'animation.

Des animations adaptées et variées sont proposées toute la semaine telles que gymnastique douce, exercices de mémoire, atelier bricolage...

Les pensionnaires, les familles, les enfants et les bénévoles sont souvent réunis lors des fêtes traditionnelles, les anniversaires ou bien les activités de groupe.

Des doubles rideaux sont dans toutes les chambres et parties communes assortis au décor ambiant. Plantes vertes très vivaces en raison des lieux très lumineux.

Toute la literie est fournie et entretenue par notre Etablissement. Ce dernier assure également le blanchissage du linge des Résidents quand celui-ci est marqué.

Nous ne prenons pas en charge le linge des Résidents qui n'a pas été marqué. Il est préférable d'utiliser les noms tissés pour identifier le linge.

I ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DANS LA PARTIE EHPAD

↪ Matin

- lever et petit-déjeuner servi vers 7h30
- accompagnement des toilettes personnelles jusqu'à 11H
- 11H12H : transfert en salle de restauration

- 12h/14h : Repas de midi

↪ Après-midi

- 14h/16h : Animation quotidienne
- 16h/17h : goûter
- retour en chambre ou temps libre

18h/19h : repas

↪ Transmissions soignantes

- 13h30/14h : en salle de soins, transmission inter-service

II ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DANS LA PARTIE UNITÉ DE VIE PROTEGEE UVP

Les besoins du résident sont pris en compte individuellement pour pouvoir respecter les paramètres inhérents à sa pathologie.

↪ Matin

- lever et petit-déjeuner servi le matin en fonction des besoins du résident
- accompagnement des toilettes personnelles jusqu'à 11H
- 11H12H : transfert en salle de restauration

- 12h/14h : Repas de midi

↪ Après-midi

- 14h/16h : Animation et accompagnement quotidien par les soignants l'agent de service et l'animatrice
- 16h/17h : goûter
- retour en chambre ou temps libre
- 18h/19h : repas

↪ Transmissions soignantes

- 13h30/14h : en salle de soins, transmission inter-service

Les modalités d'admission pour l'UVP sont les démences avérées et bilantées, associées à un maintien des fonctions locomotrices même partielles.

Les critères de transfert sont positionnés en cas de perte d'autonomie et de grabatisation sous la décision du médecin coordonnateur dont c'est la mission, en collaboration avec les familles ou la personne de confiance. Le transfert peut se faire vers un autre secteur de l'Ehpad ou un autre Ehpad ou une SMTI (Soins médicaux techniques importants) extérieur.



II. Equipements et prestations

Les chambres individuelles sont équipées avec un lit médicalisé comprenant un relève-buste électrique et barrières, à hauteur variable si nécessaire. Chaque chambre est équipé d'une

- Prise TV, à activer à la demande du locataire. Les chambres comprennent un grand placard avec un petit coffre intérieur. Le mobilier de la chambre se compose d'un lit, d'une table de chevet et d'un fauteuil Voltaire inclinable. Le résident peut amener quelques pièces personnelles s'il le désire. La salle de bains est attenante à la chambre et, est équipée d'une douche, d'un WC suspendu d'une barre d'appui, d'un lavabo et d'un meuble de rangement.

- Parties communes :

Les petits salons d'étage sont munis de tables rondes et carrées très stables, fauteuils et bergères, avec large vue sur les alentours, préservant en même temps l'intimité des familles.

En rez-de-chaussée se trouve la salle à manger composé de tables rondes et rectangulaires, dont la vue donne sur le jardin de l'Etablissement.

Les repas sont préparés sur place par une équipe de cuisine (cuisinier, commis de cuisine) et les menus sont variés et équilibrés. Les familles, les amis des pensionnaires ont la possibilité de se restaurer sur place. Le prix du repas est de 8€ et l'Etablissement doit être prévenu 24h à l'avance.

Une infirmerie située au premier étage est bien équipée pour les soins et la distribution des médicaments.

4 Salle de bains dont 1 dans la partie UVP « Les Violettes » et une avec brancard douche. Elles se composent majoritairement de baignoires balnéo (bains bouillonnants), un chariot de transfert pour les personnes à mobilité réduite ainsi que quatre soulève-malades et deux verticalisateurs.

Dans l'UVP, un patio central et un jardin sécurisé permettent à l'équipe de bien accompagner les résidents lors des besoins de déambulations quotidiennes.



TABLEAU DE DIFFUSION		
LIEUX DE DIFFUSION	BUREAU	
FONCTIONS EN DIFFUSION	Secrétariat	
Date de création		
Le : 17.12.2013		
Rédigée par : C.Poulain + groupe de travail 2010+ actualisation 2013 Fonction : Directrice Visa :	Vérifié par Monsieur Mathié Fonction : Président Visa :	Approuvée par : Monsieur Mathié Fonction : Président Visa :